



**COMMUNE DE MORILLON  
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance  
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Absents excusés :**

M. POLONIA Alexi, excusé,

**Secrétaire de séance :** M. CONVERSY Éric

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 mai 2023 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Affaires touristiques :** Présentation du rapport du délégataire du domaine skiable pour l'exercice clos au 30 septembre 2022 :

M. MARION, directeur de la société Grand Massif Domaines Skiables (GMDS) a présenté le rapport du délégataire des remontées mécaniques pour l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Un échange entre les élus du Conseil municipal et le représentant de la société délégataire a ponctué la présentation du rapport du délégataire.

**En vertu du cadre légal des délégations de service public et des dispositions du contrat de délégation, ce point ne fait pas l'objet d'une délibération et d'un vote mais constitue seulement une information à destination des élus du Conseil municipal.**

*Le représentant de la société GMDS quitte la salle consulaire à l'issue de ce point.*

4. Administration générale : Désignation d'un référent déontologue pour la commune de Morillon :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. Administration générale : Révision du montant du loyer de l'appartement loué au Syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Giffre :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. Administration générale : Convention de mise à disposition d'un local dans la maison de santé pour l'installation d'un médecin :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. Finances : Adoption et mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. Ressources humaines : Suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs de la Commune :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. Affaires touristiques : Tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. Affaires touristiques : Fixation des tarifs du service pour la saison d'été 2023 et validation de la carte saisonnière pour le bar-restaurant « La Covagne » dans le cadre de la délégation de service public :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. Affaires touristiques : Convention avec l'université Savoie Mont-Blanc pour la mise en œuvre d'un atelier professionnalisant dans le cadre du Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne portant sur la diversification des activités sur le domaine skiable :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. Économie locale : Convention avec l'association des commerçants de la station village de Morillon pour l'organisation de marchés de producteurs pendant les périodes touristiques :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. Foncier : Désignation d'un adjoint pour représenter la Commune lors de la passation d'actes authentiques en la forme administrative :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. Foncier : Purge des privilèges et hypothèques lors de la passation d'actes authentiques en la forme administrative :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. Foncier : Acquisition par voie amiable de la parcelle cadastrée section B n°498 située lieudit « la Pusaz » et appartenant à M. et Mme PUTHOD :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. Foncier : Approbation de la promesse de vente par la société L&L PROMOTION au profit de la commune de Morillon pour l'élargissement de la rue d'Honoraz dans le cadre d'un projet immobilier :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. Travaux : Approbation du plan de financement du SYANE pour les travaux d'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la route du Lac Bleu (RD 54) :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. Travaux : Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SYANE pour la réalisation des travaux de génie civil de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la route du Lac Bleu (RD 54) :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. Travaux : Demande de subvention auprès de l'ADEME, via le SYANE, dans le cadre du « contrat chaleur renouvelable » pour financer une étude de faisabilité géothermique dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Annie Bettex :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20. Affaires scolaires : Subvention au collège André Corbet de Samoëns pour l'organisation d'un voyage en Italie :

***M. CONVERSY Éric, conseiller municipal intéressé en l'espèce, se retire et ne prend pas part au débat et au vote sur ce point.***

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. Questions diverses :**

La séance est levée à 22h50.

Fait à Morillon, le 16 juin 2023

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



Éric CONVERSY